



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 septembre 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

Quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Rapport du secrétariat*

Résumé

La quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts) a eu lieu à Gaborone du 29 au 31 août 2022, immédiatement après la Semaine mondiale de l'adaptation au Botswana. À l'occasion de cette réunion, le Groupe d'experts a fait le point sur l'état d'avancement de ses activités pour 2022-2023 et examiné son projet de règlement intérieur, qui figure dans le présent rapport. La réunion comportait en outre des échanges de vues avec le Président du Groupe des pays les moins avancés sur les priorités et les besoins de ces pays en matière d'appui. Le présent rapport contient des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités menées par le Groupe d'experts pour appuyer les pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la suite donnée par le Groupe d'experts aux mandats émanant de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ; la prise en compte des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts ; la collaboration du Groupe d'experts avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Mandat	4
II. Quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	4
A. Délibérations.....	4
B. Activités intersessions	6
C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation	6
D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés.....	8
III. Activités en cours et prochaines étapes	9
A. Aide directe aux pays.....	9
B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation	11
C. Dialogue et collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant l'accès des pays les moins avancés au financement	13
D. Organisation de manifestations mondiales et régionales d'information sur les plans d'adaptation nationaux.....	14
E. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation.....	16
F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	16
G. Publications et documents techniques	17
H. Prise en compte des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés	18
I. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris.....	18
J. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés	19
IV. Projet de règlement intérieur du Groupe d'experts des pays les moins avancés	19
V. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2022-2023.....	20
Annexes	
I. Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 29 août 2022	22
II. Activités menées par les organisations pour aider les pays les moins avancés à élaborer et exécuter leurs plans nationaux d'adaptation, au 26 septembre 2022.....	23
III. Projet de règlement intérieur du Groupe d'experts des pays les moins avancés	26
IV. État d'avancement des propositions de projet soumises par les pays les moins avancés afin d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour mettre en œuvre les politiques, projets et programmes énoncés dans leurs plans nationaux d'adaptation, au 29 septembre 2022	32

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
Outil PA-ALIGN	Outil d'alignement sur l'Accord de Paris
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
CPF	Comité permanent du financement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
OMM	Organisation météorologique mondiale

I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts sans modifier sa mission actuelle¹ et est convenue que le prochain examen du mandat du Groupe d'experts aurait lieu à sa trente-sixième session². À cet égard, le Groupe d'experts est notamment chargé de :

a) Fournir aux pays les moins avancés (PMA) un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation ;

b) Soutenir la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA ;

c) Fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) afin d'élaborer et d'exécuter des PNA, en collaboration avec le secrétariat du FVC ;

d) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, les centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans l'exécution de son programme de travail.

2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a en outre chargé le Groupe d'experts de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment d'établir des rapports de synthèse afin de prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement, de contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, et d'établir un rapport de synthèse dans son domaine de compétence en vue de l'élaboration du volet « évaluation technique » du premier bilan mondial³.

3. À sa vingt-sixième session, la COP a également demandé au Groupe d'experts d'élaborer, en tenant compte de ses pratiques actuelles et de son mandat, son projet de règlement intérieur pour examen et adoption par la COP à sa vingt-septième session et la CMA à sa quatrième session⁴.

4. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus⁵.

5. Enfin, le Groupe d'experts est chargé de rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions⁶.

II. Quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

6. La quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Gaborone du 29 au 31 août 2022. À cette occasion, le Groupe d'experts s'est penché sur les questions suivantes : appui fourni aux PMA aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA ; mise en place

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 19/CP.21, 8/CP.24, 16/CP.24 et 7/CP.25.

² Décision 15/CP.26, par. 1 et 2.

³ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36 ; décision 19/CMA.1, par. 24.

⁴ Décision 15/CP.26, par. 19.

⁵ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁶ Décision 6/CP.16, par. 3.

d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ; directives techniques sur les PNA et activités du groupe de travail technique sur les PNA ; suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA ; dialogue et collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM concernant l'accès des PMA au financement ; moyens d'aider les PMA à mettre en œuvre effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ; manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA ; collaboration avec d'autres organes et organisations ; intégration des questions de genre dans ses travaux ; ses priorités pour 2022-2023.

7. Le Groupe d'experts a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion pour mener un débat sur les priorités et les besoins de ces pays en matière d'appui. Il s'est en outre entretenu avec des représentants du FVC, du FEM et ses agents d'exécution, du Fonds pour l'adaptation et d'autres organisations en marge de la Semaine mondiale de l'adaptation au Botswana⁷, pour débattre de l'appui fourni aux PMA.

8. Le Groupe d'experts a accueilli Laurie Ashley (États-Unis d'Amérique, Parties visées à l'annexe II de la Convention) en qualité de nouveau membre.

9. Le Groupe d'experts a élu Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) Vice-Président intérimaire jusqu'à sa quarante-troisième réunion, sauf disposition contraire de son règlement intérieur, qui sera adopté par la COP à sa vingt-septième session et la CMA à sa quatrième session.

10. Le Groupe d'experts a chargé les membres ci-après de s'acquitter des mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu'il mène en collaboration avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris :

a) Nikki Lulham (Canada), Hana Hamadalla Mohamed (Soudan) et Adao Soares Barbosa, au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Jamie Ovia (Tuvalu), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et du Comité permanent du financement (CPF) sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Kenel Delusca, Mokoena France (Lesotho) et Mery Yaou (Togo) dans le cadre des travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;

d) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia dans le cadre des travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;

e) Jennifer Hobbs (Irlande), Mery Yaou et Benon Yassin (Malawi), dans le cadre des travaux du programme de travail de Nairobi ;

f) Laurie Ashley, Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie) et Idrissa Semde (Burkina Faso) dans le cadre des travaux menés avec le CPF et des contributions au programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;

g) Laurie Ashley, Gabriel Kpaka (Sierra Leone) et Amina Laura Schild (Allemagne) dans le cadre des travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

h) Adao Soares Barbosa, Jennifer Hobbs et Idrissa Semde, au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

i) Jennifer Hobbs et Benon Yassin, au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

⁷ Voir <https://napexpo.org/botswanaweek>.

j) Gabriel Kpaka et Mery Yaou dans le cadre des travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

11. La liste des membres du Groupe d'experts au 29 août 2022 figure à l'annexe I.

B. Activités intersessions

12. Le Groupe d'experts a pris note des activités menées depuis sa quarante et unième réunion, dont les suivantes⁸ :

- a) Élaboration du projet de règlement intérieur du Groupe d'experts ;
- b) Mise en service du fichier d'experts originaires des PMA⁹ ;
- c) Poursuite de la fourniture d'aide à la rédaction des PNA, des ateliers connexes et du suivi avec les centres de liaison nationaux, les autorités nationales désignées au titre du FVC et d'autres parties prenantes ;
- d) Mise au point de la version définitive du rapport de synthèse¹⁰ en vue de l'élaboration du volet « évaluation technique » du premier bilan mondial ;
- e) Tenue d'une réunion d'information conjointe¹¹ avec d'autres organes constitués qui traitent de questions relatives à l'adaptation, le 3 juin 2022, pour expliquer les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'élaboration de leurs rapports de synthèse ;
- f) Orientation des travaux du groupe de travail technique sur les PNA ;
- g) Tenue d'une réunion sur les directives techniques concernant l'exécution des PNA, le 9 juin 2022¹² et pendant l'Expo PNA 2022¹³ ;
- h) Organisation de l'Expo PNA en 2022¹⁴ ;
- i) Organisation de téléconférences les 28 avril, 25 mai, 7 juillet et 19 septembre 2022 pour faire avancer la mise en œuvre des activités susmentionnées et d'autres activités inscrites au programme de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023.

C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation¹⁵

1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

13. Le Groupe d'experts a noté qu'au 29 août 2022, 16 des 46 PMA avaient soumis un PNA¹⁶ ; 12 PMA en étaient à des stades différents dans l'élaboration de leur PNA, dont certains à celui de l'examen final de leur projet avant adoption au niveau national¹⁷ ;

⁸ Ces activités sont exposées en détail dans la section III ci-dessous.

⁹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/least-developed-countries-expert-group-leg/ldc-roster-of-experts-on-naps>.

¹⁰ À consulter à l'adresse : <https://unfccc.int/documents/493304>.

¹¹ Voir https://unfccc.int/event/information_event_synthesis-reports_Adaptation-related-CBs.

¹² Voir <https://unfccc.int/event/technical-meeting-for-the-implementation-of-national-adaptation-plans-naps>.

¹³ Voir <https://napexpo.org/2022/sessions/parallel-session-3-2-5-technical-guidelines-for-the-implementation-of-naps-leg>.

¹⁴ Voir <https://napexpo.org/2022>.

¹⁵ On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, consultables à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

¹⁶ Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Madagascar, Népal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo.

¹⁷ Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Comores, Haïti, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger et Sao Tomé-et-Principe.

et 18 PMA avaient peu progressé ou n'avaient pas encore entamé l'élaboration de leur PNA en raison de diverses difficultés¹⁸.

14. Le Groupe d'experts a en outre noté que 14 des 16 PMA qui avaient soumis leur PNA au 29 août 2022¹⁹ avaient aussi élaboré et soumis 24 propositions (nationales ou multinationales) en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques et aux facteurs de vulnérabilité climatiques dans l'agriculture, les zones côtières, l'énergie, la sylviculture, la santé, les infrastructures, les moyens de subsistance, les écosystèmes naturels, les systèmes pastoraux et les ressources en eau. Les propositions nationales du Bénin²⁰, du Burkina Faso²¹, du Cambodge²², de l'Éthiopie²³, de Kiribati²⁴, du Népal²⁵, du Soudan²⁶ et du Timor-Leste²⁷, ainsi que les propositions multinationales provenant du Burkina Faso, de l'Éthiopie, de Madagascar, de la Sierra Leone, du Soudan et du Tchad ont été approuvées par le FVC aux fins de leur financement.

2. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

15. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays²⁸, et du Fonds pour les PMA en vue de l'élaboration de leur PNA.

Tableau 1

État d'avancement des propositions de projets soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC ^a	Afrique	50 (31)	33 (21)	30 (19)
	Asie et Pacifique ^b	36 (10)	24 (7)	18 (4)
	Europe orientale	10	8	8
	Amérique latine et Caraïbes	31 (1)	21 (1)	20 (1)
Total		127 (42)	86 (29)	76 (24)

¹⁸ Angola, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Mali, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tuvalu, Yémen et Zambie.

¹⁹ Tous les pays mentionnés dans la note de bas de page 16 ci-dessus, à l'exception de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo.

²⁰ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/sap005>.

²¹ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp074>.

²² Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp076>.

²³ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp136>.

²⁴ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp091>.

²⁵ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp131>.

²⁶ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/sap019> et <https://www.greenclimate.fund/project/fp139>.

²⁷ Voir <https://www.greenclimate.fund/project/fp171>.

²⁸ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC consultable à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/boardroom/decisions>.

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
Fonds pour les PMA ^c	Afrique	8	8	5
	Asie et Pacifique ^b	1	1	1
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	—
Total		9	9	6

Note : On trouvera un tableau plus détaillé mentionnant les listes des pays soumissionnaires à l'adresse suivante : https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx.

^a Chiffres au 23 septembre 2022 ; le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses.

^b Comprend l'Asie centrale.

^c Chiffres au 29 septembre 2022.

16. On trouvera à l'annexe IV une liste des propositions de projets soumises au FVC par les 14 PMA mentionnés au paragraphe 14 ci-dessus afin d'obtenir un financement pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA. Les projets mentionnés au paragraphe 18 ci-dessous qui sont financés par le Fonds pour les PMA traitent également des priorités en matière d'adaptation associées aux PNA.

17. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts a continué d'offrir un appui direct aux PMA afin de les aider à formuler et à réaliser plus rapidement leur PNA. La section III ci-après contient des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Les informations fournies par des organisations²⁹ au sujet de l'appui technique qu'elles apportent aux PMA figurent à l'annexe II. Plusieurs organisations ont continué de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques sur les PNA³⁰ (voir par. 36 ci-dessous).

D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés

18. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation en décembre 2021 par le Fonds pour les PMA et le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques de trois projets de grande envergure (c'est-à-dire recevant chacun plus de 2 millions de dollars), dont le financement représentait un montant total de 19,62 millions de dollars³¹, et de huit autres projets de grande envergure, en juin 2022, représentant un montant de 72,44 millions de dollars³². Les projets en question, qui relèvent des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des stratégies et plans connexes ou qui y sont conformes, portent sur les risques climatiques dans les secteurs

²⁹ Agence allemande de coopération internationale, Climate Service Center Germany, FAO, FENU, OMM, Organisation mondiale de la Santé, PNUD, PNUE et Réseau mondial pour les PNA.

³⁰ Groupe d'experts des PMA 2012, *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

³¹ Un projet par pays pour les Îles Salomon, le Malawi et Sao Tomé-et-Principe.

³² Il s'agit de quatre projets nationaux – un aux Comores, un à Madagascar, un au Niger et un à Tuvalu –, d'un projet régional axé sur les PMA du Pacifique, de deux projets régionaux axés sur les PMA africains et d'un projet mondial pour tous les PMA.

de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance, des activités économiques, des infrastructures et des écosystèmes naturels.

19. Depuis la création du Fonds pour les PMA en 2001, 349 projets ont été approuvés aux fins de leur financement au titre de ce Fonds pour un montant total de 1,760 milliard de dollars.

III. Activités en cours et prochaines étapes

A. Aide directe aux pays

1. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à soumettre leur premier plan national d'adaptation

20. Le Groupe d'experts a pris note des progrès en matière d'appui aux PMA qui continuaient d'être accomplis dans le cadre de l'initiative PNA pour tous (Open NAPs)³³ pour permettre à ces pays de soumettre leur premier PNA dans les meilleurs délais, et a décidé de continuer de travailler avec tous les PMA, en particulier ceux qui ont peu ou pas progressé, afin de les aider à élaborer et soumettre leur PNA, notamment en procédant à ce qui suit :

a) Participer aux réunions stratégiques et ministérielles des PMA qui se sont tenues du 12 au 14 septembre 2022, à Dakar, afin d'encourager les pays qui n'ont pas encore soumis leur premier PNA à l'établir et à le soumettre dès que possible et à redoubler d'efforts pour faire progresser la mise en œuvre des projets prévus dans leur PNA, par l'intermédiaire du FVC et par d'autres moyens ;

b) Continuer de faire participer les pays, grâce aux dialogues nationaux sur les PNA, au recensement des difficultés auxquelles ils peuvent se heurter lorsqu'ils élaborent leur premier PNA et aux efforts déployés pour y remédier ;

c) Continuer de mobiliser un large éventail d'organisations, par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA et d'autres plateformes, afin d'aider les pays à formuler leur premier PNA ;

d) Étudier d'autres moyens de collaborer avec les points de contact pour l'adaptation et les autorités nationales désignées au titre du FVC pour accélérer l'élaboration et l'exécution des premiers PNA des pays ;

e) Continuer de faire part aux PMA de ses observations concernant leurs premiers projets de PNA.

2. Appui offert aux pays les moins avancés pour leur permettre d'élaborer des propositions de projet et de les soumettre au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement

21. Le Groupe d'experts a constaté que l'appui offert dans le cadre des ateliers d'aide à la rédaction des PNA organisés à l'intention des PMA africains du 24 au 26 mars 2022, et à l'intention des PMA d'Asie et du Pacifique du 12 au 15 juillet 2022, a été bien accueilli par les PMA, qui y ont vu un moyen utile de faire avancer l'exécution des PNA en ceci qu'ils leur ouvraient l'accès à un large éventail d'autres sources d'appui en la matière.

22. Le Groupe d'experts a décidé de fournir aux trois PMA du Pacifique un appui spécifique à la rédaction des PNA, ces pays n'ayant pas été en mesure de participer aux deux ateliers d'aide à la rédaction des PNA destinés aux PMA de l'Asie et du Pacifique (voir par. 21 ci-dessus). Il a demandé au secrétariat d'étudier et de recommander des moyens d'organiser l'atelier, que ce soit de manière spécifique dans l'un des trois PMA du Pacifique concernés, en parallèle avec une autre manifestation prévue dans la région ou sous forme d'atelier en ligne.

³³ Cette initiative a pour objet de fournir un appui complet aux PMA et aux autres pays intéressés en ce qui concerne l'élaboration de leur PNA et la mise en œuvre des projets d'adaptation correspondants.

23. Le Groupe d'experts est également convenu que les activités d'appui ci-après seraient menées afin d'aider les PMA à mettre en œuvre les priorités en matière d'adaptation énoncées dans leurs PNA :

- a) Fournir en permanence aux PMA des informations sur l'approche globale, les attentes, les progrès et les prochaines étapes relatifs à l'appui à la rédaction des PNA. Le Groupe d'experts fournit aux centres de liaison nationaux, aux équipes de pays chargées des PNA et aux autorités nationales désignées au titre du FVC des informations actualisées à cet égard ;
- b) Étudier les moyens de renforcer la collaboration entre les équipes chargées des PNA et les autorités et centres de liaison nationaux concernés, s'agissant de l'accès aux financements du Mécanisme financier ;
- c) Prendre des mesures supplémentaires visant à mobiliser un plus large éventail de parties prenantes, y compris des organismes bilatéraux, pour appuyer l'exécution des PNA ;
- d) Fournir des conseils et un appui techniques sur les stratégies de mise en œuvre des priorités énoncées dans les PNA, notamment en étudiant les approches régionales et programmatiques de la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
- e) Mettre au point un outil d'information sur les ateliers d'aide à la rédaction des PNA qui permette d'expliquer et de promouvoir cette initiative et de mettre en commun les données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements à retenir ;
- f) Établir un catalogue d'idées de projets provenant des ateliers d'aide à la rédaction des PNA, qui sera mis à jour et distribué aussi largement que possible afin de faciliter l'élaboration ultérieure des projets et l'exécution des PNA ;
- g) Achever le recensement des possibilités de financement des mesures d'adaptation offertes et l'utiliser pour donner des conseils aux PMA sur les moyens d'obtenir un financement aux fins de l'exécution des PNA.

3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

24. Le Groupe d'experts a constaté que quelques PMA avaient entièrement utilisé la capacité de financement maximale, soit 3 millions de dollars, prévue dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC, ou le feront dans un avenir proche, et a indiqué que ces pays devront continuer de chercher d'autres sources de financement pour poursuivre leurs efforts liés au processus itératif et continu d'élaboration et d'exécution de leurs PNA. Il est convenu de sensibiliser à la nécessité de poursuivre le financement des activités d'élaboration et d'exécution des PNA par l'intermédiaire du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC, en collaboration avec le secrétariat de ce dernier et par d'autres moyens disponibles.

25. Le Groupe d'experts a également décidé d'entreprendre les activités ci-après pour aider les PMA à mettre en place et maintenir un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA :

- a) Continuer, par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, de mobiliser les organisations concernées pour aider les PMA à élaborer et réaliser des PNA, et élargir l'éventail des organisations qui sont susceptibles d'appuyer les PMA dans ce domaine ;
- b) Diffuser auprès des PMA et des sources d'appui des informations sur la situation en matière d'appui à l'élaboration et à la réalisation de PNA et les besoins des PMA dans ce domaine ;
- c) Continuer de dialoguer avec les PMA, dans le cadre des dialogues nationaux sur les PNA, afin de recenser précisément les difficultés et de trouver des moyens d'y remédier ;

d) Aider les pays, dans le cadre de l'initiative PNA pour tous (Open NAPs) et de l'initiative sur les données des PNA, à renforcer et maintenir le processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ;

e) Donner des conseils aux PMA sur les moyens de renforcer les dispositions institutionnelles, la coordination et la législation afin d'appuyer le processus itératif d'élaboration et d'exécution des PNA, en tenant compte du contexte national.

4. Initiative sur les données des PNA

26. Le Groupe d'experts a pris note des améliorations qui continuaient d'être apportées à l'initiative sur les données des PNA pour aider les PMA à combler les lacunes en matière de données dans les travaux d'évaluation des risques et des facteurs de vulnérabilité, de planification, ainsi que de suivi et d'évaluation qu'ils mènent dans le cadre des PNA. Cette initiative facilite l'accès à de multiples ensembles de données, ainsi que leur exploitation et leur production à des fins d'utilisation dans des rapports sur les PNA, au moyen de méthodes et d'outils en accès libre, transparents et modifiables. Le Groupe d'experts collabore avec plusieurs PMA pour assurer une application par les pays qui permettraient de produire des ensembles de données propres à chaque pays.

5. Fichier d'experts originaires des pays les moins avancés

27. Le Groupe d'experts a noté qu'au moins 30 demandes d'inscription au fichier d'experts originaires des PMA avaient été soumises au 29 août 2022. Les candidatures font d'abord l'objet d'une évaluation pour déterminer leur admissibilité, puis sont classées par domaine de compétence professionnelle en rapport avec le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le Groupe d'experts a décidé d'inviter ses membres actuels et ses anciens membres à communiquer des informations sur leurs domaines de compétence professionnelle afin qu'elles soient inscrites au fichier. Une liste des experts inscrits et de leurs compétences professionnelles sera publiée sur la plateforme NAP Central à partir d'octobre 2022.

28. Le Groupe d'experts est convenu d'organiser un webinaire à l'intention des experts inscrits au fichier, à l'aide de l'outil PA-ALIGN, et de trouver d'autres moyens de les tenir informés des dernières évolutions des travaux techniques portant sur les PNA.

B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

29. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les PNA continuait de participer activement à l'élaboration et à la fourniture de directives et d'appui techniques ayant trait au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment dans le cadre de l'initiative PNA pour tous et grâce à l'appui à la rédaction des PNA, aux directives techniques relatives à leur exécution et à la plateforme NAP Central, en suivant et en évaluant les progrès de l'adaptation dans le contexte des PNA, en examinant les projets de PNA et en élaborant des suppléments aux directives techniques applicables au processus des PNA.

30. Le Groupe d'experts a décidé de constituer au sein du groupe de travail technique sur les PNA quatre sous-groupes placés sous sa supervision qui seront chargés des questions suivantes :

a) Directives techniques sur les PNA, destinées à appuyer les travaux portant sur les directives techniques relatives à l'élaboration des PNA (et suppléments connexes), les difficultés d'accès aux données et l'utilisation de scénarios dans la planification de l'adaptation ;

b) Appui à l'exécution des PNA, destiné à appuyer les travaux relatifs aux directives et conseils techniques sur l'exécution des PNA, à l'accès au financement du FVC et d'autres sources, au recensement et à la mise en commun des pratiques optimales et des enseignements à retenir en ce qui concerne l'élaboration de projets d'adaptation et leur

transposition à une plus grande échelle, ainsi qu'au catalogage des idées de projets prioritaires formulées par les PMA ;

c) Suivi des PNA, destiné à appuyer les travaux relatifs au suivi et au contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, aux méthodes permettant de mesurer les résultats et les effets de l'adaptation, et au recensement des principales pratiques optimales et des principaux enseignements à retenir en matière d'adaptation dans le cadre des PNA ;

d) Forums multipartites, destinés à appuyer les travaux qui visent à renforcer la collaboration et les activités favorisant la prise en compte dans les PNA des questions relatives au genre, à la jeunesse, au secteur privé, aux autorités nationales et infranationales, aux communautés locales et aux peuples autochtones.

31. Le Groupe d'experts est convenu en outre de continuer de mobiliser d'autres organisations, en particulier les organismes bilatéraux et les centres régionaux, pour les faire participer aux travaux du groupe de travail technique sur les PNA, l'objectif étant de renforcer la coopération dans toutes les régions géographiques et de faciliter la collaboration et la création de partenariats au niveau régional.

2. Directives techniques concernant l'élaboration et l'exécution de plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA. Ce processus est appuyé par le groupe de travail technique sur les PNA, qui apporte des contributions sollicitées dans le cadre de réunions techniques organisées en ligne avant et pendant la cinquante-sixième session du SBI³⁴, juste après l'atelier d'aide à la rédaction des PNA destiné aux PMA de l'Asie et du Pacifique et pendant l'Expo PNA 2022³⁵.

33. Les directives techniques s'inspirent des travaux en cours du Groupe d'experts, notamment concernant les fonctions et utilisations essentielles des PNA, leurs caractéristiques, les priorités en matière d'adaptation qui sont prêtes à être mises en œuvre et les dernières ressources scientifiques disponibles sur la gestion des risques climatiques et des facteurs de vulnérabilité.

34. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de réunir les principales parties prenantes, y compris le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM, ainsi que les membres du groupe de travail technique sur les PNA qui contribuent à l'exécution de ceux-ci, pour les faire participer à l'élaboration des directives techniques au sein du nouveau sous-groupe mentionné au paragraphe 30 b) ci-dessus.

35. Un avant-projet des directives techniques sera établi pour examen à une réunion technique qui devrait se tenir pendant la vingt-septième session de la COP.

3. Suppléments aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation

36. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments aux directives techniques sur les PNA en cours d'élaboration, qui portent sur les sujets ci-après et dont la publication est prévue respectivement en 2022 et 2023 :

a) Application des observations de la Terre dans les PNA, par le Groupe sur l'observation de la Terre ;

b) Promotion de synergies entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des processus liés aux PNA et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, par l'Agence allemande de coopération internationale, l'Institut international du développement durable et les partenaires du programme de Nairobi.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/event/technical-meeting-for-the-implementation-of-national-adaptation-plans-naps>.

³⁵ Voir <https://napexpo.org/2022/sessions/parallel-session-3-2-5-technical-guidelines-for-the-implementation-of-naps-leg>.

37. Une session technique consacrée au lancement des suppléments publiés en 2021 et 2022 s'est tenue à l'occasion de l'Expo PNA 2022³⁶.

38. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de rassembler des informations sur la manière dont les suppléments sont utilisés pour favoriser de bonnes pratiques.

4. Plateforme NAP Central

39. Le Groupe d'experts a pris note de l'amélioration de la plateforme NAP Central³⁷, qui, en plus de servir de principal répertoire des PNA soumis, offre de nouvelles fonctions qui facilitent les échanges avec les parties prenantes, et contient des tableaux de bord de l'outil de suivi des PNA permettant d'afficher des résumés de PNA et l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution de ceux-ci, ainsi qu'une plateforme interactive qui permet de recevoir des observations du Groupe d'experts et de certaines organisations sur des projets de documents techniques et de publications.

40. En tant que principal répertoire des PNA, la plateforme NAP Central comptait 38 PNA de pays en développement au 29 août 2022.

C. Dialogue et collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant l'accès des pays les moins avancés au financement

1. Fonds vert pour le climat

41. Le Groupe d'experts a pris note de la collaboration active avec le secrétariat du FVC pour aider les PMA à élaborer des idées de projets favorisant la mise en œuvre des priorités d'adaptation énoncées dans leurs PNA. Il a également noté que le secrétariat du FVC participait activement aux ateliers de rédaction des PNA et à l'Expo PNA 2022, en aidant les pays à comprendre les renseignements nécessaires pour élaborer des propositions de projets au titre du FVC et à connaître les guichets de financement et les services d'assistance technique disponibles, et en offrant aux équipes de pays un soutien individuel dans des domaines spécifiques.

42. Le Groupe d'experts a noté en outre que, dans le cadre de ses échanges avec le secrétariat du FVC, ce dernier avait recommandé que les PMA fassent part de leurs besoins spécifiques en matière d'assistance technique pour l'élaboration de leurs idées de projets, par l'intermédiaire de leurs autorités nationales désignées³⁸. Le secrétariat du FVC examinera les besoins spécifiques et les possibilités en matière d'assistance avec chaque pays, par l'intermédiaire de responsables régionaux désignés. Le Groupe d'experts a tenu compte de cette information dans la cadre de sa coopération constante avec les pays.

43. Compte tenu de l'importance de la collaboration mentionnée au paragraphe 42 ci-dessus, le secrétariat du FVC et le Groupe d'experts sont convenus que ce dernier devait participer à la Conférence mondiale sur la programmation du FVC afin de poursuivre sa collaboration avec les pays et les parties prenantes concernées aux fins de la promotion des idées de projets. À cet égard, le secrétariat du FVC a invité le Groupe d'experts à participer en qualité d'observateur à la conférence, qui s'est tenue du 13 au 15 septembre 2022 à Incheon (République de Corée).

2. Fonds pour les pays les moins avancés

44. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM selon lesquelles tous les PMA avaient réussi à obtenir un financement au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources (juillet 2018 à juin 2022) du FEM, et que le taux d'utilisation des ressources du Fonds allouées à des projets nationaux dans le cadre de ce cycle était de 99,2 %. Le Groupe d'experts est convenu de dialoguer avec les PMA et le FEM sur la question de l'accès au financement du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources (juillet 2022 à

³⁶ Voir <https://napexpo.org/2022/sessions/4-3-supplements-to-the-nap-technical-guidelines-launch-event>.

³⁷ <https://napcentral.org>.

³⁸ On trouvera un catalogue des idées de projets à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/615351>.

juin 2026) et sur la manière dont les PMA peuvent optimiser l'utilisation de ces ressources pour mettre en œuvre leurs PNA et les stratégies et plans connexes.

45. Le secrétariat du FEM a également donné des informations sur les domaines prioritaires du Fonds pour les PMA, définis dans la stratégie de programmation et les améliorations opérationnelles du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques (2022-2026), à savoir : augmentation du financement, renforcement de l'innovation et de la mobilisation du secteur privé et promotion des partenariats pour favoriser l'adoption d'une approche de l'inclusion mobilisant l'ensemble de la société. Dans le cadre de cette stratégie, la limite des fonds pour chaque PMA a été initialement fixée à 20 millions de dollars pour la période de 2022-2026.

3. Fonds pour l'adaptation

46. Le Groupe d'experts a noté que le Fonds pour l'adaptation a participé à l'Expo PNA 2022 en conseillant les PMA sur les possibilités offertes en matière de financement des projets et programmes d'adaptation. Il a accepté de renforcer sa collaboration avec le Fonds pour l'adaptation dans le cadre de l'appui qui pourrait être offert aux PMA pour les aider à mettre en œuvre les projets d'adaptation prévus dans leurs PNA.

D. Organisation de manifestations mondiales et régionales d'information sur les plans d'adaptation nationaux

1. Expos PNA

47. Le Groupe d'experts s'est félicité du succès de l'Expo PNA organisée du 22 au 26 août 2022 à Gaborone³⁹ et accueillie par le Gouvernement botswanais dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation de 2022⁴⁰. Sur environ 430 participants⁴¹, 48 % étaient des femmes et 52 % des hommes ; et sur les 15 orateurs principaux, on comptait six femmes et neuf hommes, dont deux jeunes. Près de 30 organisations et organismes ont contribué à cette manifestation en concevant des séances consacrées à des thèmes spécifiques, en mobilisant des intervenants pour les traiter et en pilotant les débats.

48. Outre une grande diversité d'exposés liminaires et de séances thématiques, l'Expo a donné lieu à un dialogue sur les questions suivantes :

- a) Envisager des scénarios plausibles pour orienter les efforts d'adaptation à moyen et à long terme ;
- b) Faire face aux multiples dimensions du risque climatique ;
- c) Tirer parti des données géospatiales, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle pour transformer les méthodes de planification et de mise en œuvre de l'adaptation ;
- d) Faire progresser l'exécution des PNA en adoptant une démarche systémique favorisant les synergies et facilitant l'examen des arbitrages ;
- e) Lutter contre les inondations au moyen de la planification urbaine ;
- f) Transformer les systèmes alimentaires et agricoles pour s'adapter efficacement aux changements climatiques ;
- g) Préserver et protéger la biodiversité et le patrimoine naturel contre les effets des changements climatiques ;
- h) Tirer des enseignements des récents effets des chocs climatiques ;

³⁹ Voir <http://napexpo.org/2022>.

⁴⁰ Voir <https://napexpo.org/botswanaweek>.

⁴¹ Représentants d'institutions publiques, de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones, du secteur privé, des jeunes, du milieu de la recherche, du monde universitaire, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que de centres et de réseaux régionaux.

- i) Faire participer efficacement et pleinement toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, les communautés locales et les populations autochtones, à l'élaboration et à l'exécution des PNA ;
- j) Évaluer l'adaptation afin d'orienter efficacement l'action à mener et l'appui à apporter ;
- k) Accélérer la fourniture d'un soutien technique et financier aux PNA.

49. Les sessions organisées pour permettre aux équipes de pays chargées des PNA de dialoguer avec le Groupe d'experts et les organisations qui œuvrent à faire progresser l'élaboration et l'exécution des PNA, tenues à la suite des ateliers consacrés à la rédaction des PNA mentionnés au paragraphe 21 ci-dessus, ont été très productives et ont donné aux équipes de pays la possibilité de poser des questions précises et de recevoir des conseils sur des sujets essentiels tels que la désignation d'entités accréditées pour appuyer leurs projets, et sur l'assistance technique disponible pour transformer les idées de projet en propositions de financement.

50. Le Groupe d'experts est convenu d'étudier les moyens d'élargir certains débats suscités par les exposés liminaires en entreprenant de nouveaux travaux techniques, notamment sur les données et les scénarios climatiques ; l'utilisation d'informations scientifiques et d'éléments de preuve provenant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres publications pour améliorer les directives techniques disponibles sur l'adaptation dans les PMA⁴² ; la biodiversité ; les jeunes ; la participation du secteur privé ; les instruments de financement de l'adaptation.

51. Le Groupe d'experts est également convenu de continuer de tenir compte, dans les prochaines Expos PNA, d'un large éventail de questions transversales, dont les questions relatives à la participation du secteur privé, aux jeunes, aux communautés locales et aux populations autochtones, ainsi que de la participation des autorités infranationales et locales dans le domaine de l'adaptation. Il est convenu aussi de continuer d'élargir l'éventail des organismes et organisations qui contribuent aux Expos PNA.

52. Le Groupe d'experts est convenu d'élaborer une publication sur les points forts de l'Expo PNA 2022.

2. Célébration de vingt années d'appui offert aux pays les moins développés en matière d'adaptation

53. Le Groupe d'experts a donné le coup d'envoi des célébrations de son vingtième anniversaire, à la vingt-sixième session de la COP. Il a prévu une série d'activités, dont des activités de communication et d'information, qui se dérouleront tout au long de l'année 2022 pour marquer vingt années d'appui offert aux PMA en matière d'adaptation. Il s'agit notamment d'activités de sensibilisation qui seront menées pendant toutes les manifestations organisées par le Groupe d'experts ou les manifestations connexes, d'une publication sur les réalisations et les principales étapes des travaux du Groupe d'experts depuis sa création en 2001, ainsi que d'une manifestation qui sera organisée à la vingt-septième session de la COP, en collaboration avec le Groupe des PMA.

3. Stratégie de communication du Groupe d'experts des pays les moins avancés

54. À sa quarante-deuxième réunion, le Groupe d'experts s'est penché sur les composantes d'une stratégie de communication qui lui permettrait de promouvoir ses travaux et leurs incidences, conformément à sa vision. Cette stratégie servira à promouvoir les travaux du Groupe d'experts, principal groupe d'experts sur l'adaptation fournissant aux PMA des directives et un appui techniques en matière d'adaptation ainsi qu'un soutien, en particulier aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, ainsi que pour les aider à mettre en œuvre leur programme de travail. Elle permettra également au Groupe d'experts de se poser en porte-parole des PMA pour faire connaître leur expérience, leurs réalisations et les défis qu'ils doivent relever pour mettre en œuvre la Convention et l'Accord de Paris. Elle s'appuiera sur les moyens de communication utilisés par le Groupe d'experts et les

⁴² Voir aussi le mandat issu de la cinquante-sixième session du SBI (FCCC/SBI/2022/10, par. 78).

activités de mobilisation qu'ils mènent, notamment le dialogue qu'il entretient avec le FVC, le FEM et les organisations concernées, ses documents techniques, les manifestations qu'il organise en parallèle avec les sessions de la COP et des organes subsidiaires, son bulletin d'information destiné aux PMA, le compte Twitter de la plateforme NAP Central (@NAP_Central) et d'autres médias sociaux. Le Groupe d'experts mettra au point un projet de document sur la stratégie de communication qu'il examinera à sa quarante-troisième réunion.

E. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

55. Le Groupe d'experts a pris note des activités menées pour recueillir et synthétiser des informations issues de descriptifs de PNA, ainsi que les informations fournies par les PMA sur divers aspects du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, dans le but de fournir des données primaires sur ces plans qui serviront de base à l'examen de ceux-ci par le SBI et la COP. Il a également pris note des principaux outils qui seront maintenus ou qui sont en cours d'élaboration, notamment l'outil de suivi (de l'évolution) des PNA, les profils de pays établis dans les PNA, le tableau de bord mondial des PNA – catalogue de projets fondés sur les PNA – et d'une analyse des projets d'adaptation relevant du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du Fonds pour les PMA visant à faciliter l'apprentissage dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

56. Le Groupe d'experts a relevé les progrès accomplis dans la poursuite de la mise à jour de son outil de suivi et d'évaluation des progrès, grâce à l'élargissement des paramètres actuellement axés sur les apports, les processus et les produits, pour faire en sorte qu'ils portent également sur les résultats et les effets des mesures d'adaptation et des PNA, tout en tenant compte des difficultés qu'il y a à mesurer les résultats de l'adaptation, à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts est convenu de renforcer ses activités de sensibilisation à cet outil de manière à favoriser son application à une plus large échelle par les PMA.

57. Le Groupe d'experts est également convenu de poursuivre les travaux de suivi des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, en particulier du sous-groupe mentionné au paragraphe 30 c) ci-dessus.

F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

58. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis et les prochaines mesures à prendre pour donner suite aux mandats ci-après émanant de la COP et de la CMA :

- a) Élaborer un projet de règlement intérieur du Groupe d'experts⁴³ (voir par. 67 ci-dessous) ;
- b) Donner des conseils sur l'exécution des PNA⁴⁴ (voir par. 29 ci-dessus) ;
- c) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et récapituler les résultats dans les profils de pays sur NAP Central, ainsi que dans ses rapports, rapports d'activité annuels et publications relatifs aux PNA⁴⁵ ;
- d) Aider les PMA à appliquer les dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris qui concernent l'adaptation, notamment pour la soumission et l'actualisation des communications relatives à l'adaptation⁴⁶ ;

⁴³ Décision 15/CP.26, par. 19.

⁴⁴ Décision 7/CP.25, par. 11.

⁴⁵ Décisions 5/CP.17, par. 32 à 36 ; 4/CP.21, par. 12 b) ; 8/CP.24, par. 23.

⁴⁶ Décisions 19/CP.21, par. 2 d) ; 15/CP.26, par. 12.

e) Contribuer aux travaux conjoints de compilation de méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, de concert avec le Comité de l'adaptation et en collaboration avec le CPF⁴⁷.

f) Établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties, afin de prendre la mesure de leurs efforts d'adaptation⁴⁸. Le rapport de synthèse de 2022 sera axé sur les efforts déployés par les PMA pour mettre en œuvre des projets d'adaptation dans le cadre des PANA, des PNA et d'autres programmes, et sera achevé en décembre 2022 ;

g) Communiquer des avis sur les buts du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et sur les éléments à prendre en compte⁴⁹.

59. En ce qui concerne le paragraphe 58 e) ci-dessus, le Groupe d'experts, à sa quarantième réunion, et le Comité de l'adaptation, à sa vingtième réunion, sont convenus de créer, en collaboration avec le CPF, un groupe de travail conjoint chargé de formuler des avis sur les futurs travaux des groupes. Parmi les activités connexes qui sont menées dans ce contexte, on peut citer l'élaboration de documents destinés à établir un cadre général pour l'adaptation et l'appui à celle-ci, au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, afin de faciliter la définition de la portée de l'examen ; la prise en compte du contexte général et des éventuelles sources d'information dans l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, effectué au titre du bilan mondial ; l'examen de la possibilité d'envisager l'établissement de critères pour évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁵⁰. Les prochaines étapes consisteront entre autres à organiser un webinaire en octobre 2022 pour présenter les éléments susmentionnés, à savoir le cadre, le contexte, les éventuelles sources et les critères qui pourraient être adoptés, et à examiner les futurs travaux que mèneront le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, en collaboration avec le CPF, pour contribuer à l'élaboration des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui.

G. Publications et documents techniques

60. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des publications et des documents techniques suivants :

- a) Un catalogue d'idées de projets fondées sur les PNA, formulées par les PMA ;
- b) Un document d'information actualisé sur les travaux relatifs aux méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;
- c) Un support de connaissances sur les points forts de l'Expo PNA 2022 ;
- d) Un support de connaissances sur l'aide à la rédaction des PNA ;
- e) Des directives techniques relatives à l'exécution des PNA ;
- f) Une cartographie des sources de financement auxquelles les PMA peuvent avoir accès pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation ;
- g) Une publication sur les réalisations et les principales étapes des travaux du Groupe d'experts depuis sa création.

⁴⁷ Décision 11/CMA.1, par. 35.

⁴⁸ Décision 11/CMA.1, par. 13.

⁴⁹ Décision 9/CMA.3, par. 17.

⁵⁰ On trouvera des renseignements plus détaillés sur les travaux relatifs aux méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/mandates-from-the-cma/methodologies-for-reviewing-the-adequacy-and-effectiveness-of-adaptation-and-support#eq-1>.

H. Prise en compte des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

61. Le Groupe d'experts a pris note de l'appui et des directives techniques actuellement fournis aux PMA s'agissant du renforcement de la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation.

62. Dans le rapport sur sa trente-neuvième réunion⁵¹, le Groupe d'experts a commencé à communiquer des informations sur la participation aux manifestations qu'il organise, de façon à déterminer les tendances observées en vue de promouvoir la participation des femmes. Le tableau 2 donne des informations sur la participation des femmes aux réunions et autres manifestations du Groupe d'experts en 2022.

Tableau 2

Participation des femmes aux réunions et autres manifestations du Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2022

Réunion/manifestation	Nombre total de participants	Participant(e)s (En %)	Participant(e)s (En %)
41 ^e réunion	43	48	52
42 ^e réunion	17	41	59
Expo PNA 2022	430	48	52
Atelier d'aide à la rédaction des PNA destiné aux PMA africains	82	44	56
Atelier d'aide à la rédaction des PNA destiné aux PMA de l'Asie et du Pacifique	51	41	59

63. Le Groupe d'experts est convenu de retenir les moyens ci-après pour mieux prendre en compte les questions de genre dans ses travaux :

a) Utiliser le Plan d'action pour l'égalité des sexes⁵² au titre de la Convention et veiller à ce que les lacunes qui y sont mentionnées soient prises en compte à l'occasion de la mise au point des activités d'appui aux PMA ;

b) Examiner comment appliquer et étendre les directives existantes en matière de genre (avec des partenaires tels que le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA) et mettre au point une formation appropriée ;

c) Examiner comment soutenir au mieux les pays dans l'intégration du genre au niveau national ;

d) Faire appel au sous-groupe visé au paragraphe 30 d) ci-dessus pour qu'il formule des avis sur les activités susmentionnées ;

e) Examiner comment tenir compte, dans le projet de règlement intérieur du Groupe d'experts, des obligations parentales en raison desquelles des membres du Groupe d'experts se voient contraints de s'absenter temporairement.

I. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris

64. Le Groupe d'experts continue de collaborer avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris pour mener à bien ses travaux, conformément au mandat qui lui a été confié par la COP et la CMA et en fonction de leur pertinence du point de vue thématique. À cet égard, il a récemment collaboré avec l'ensemble des organes constitués pour concevoir l'outil PA-ALIGN ; avec le Comité de l'adaptation et le CPF, s'agissant des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de

⁵¹ FCCC/SBI/2021/6, sect. IV.I.

⁵² Décision 3/CP.25, annexe.

l'appui ; avec le Groupe de facilitation, pour étudier les moyens de traiter les questions relatives aux communautés locales et aux peuples autochtones dans le cadre des PNA ; avec le Comité de Paris, pour coordonner les activités de renforcement des capacités concernant les PMA ; et dans le cadre des activités relevant du programme de travail de Nairobi. Le Groupe d'experts a désigné ses membres de manière à assurer une collaboration efficace avec les autres organes constitués, comme cela est indiqué au paragraphe 10 ci-dessus.

J. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

65. Le Groupe d'experts a échangé des vues sur les priorités des PMA et leurs besoins en matière d'appui avec le Président du Groupe des PMA, qui a félicité le Groupe d'experts pour le soutien qu'il a apporté aux PMA depuis sa création, s'agissant notamment de la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le cadre de PANA et de PNA. Outre les besoins en matière d'appui des PMA recensés dans le rapport sur la quarante et unième réunion du Groupe d'experts⁵³, le Président du Groupe des PMA a souligné la nécessité :

a) D'aider les PMA à tenir compte de tous les éléments du cycle d'adaptation, y compris l'encadrement et la coordination, la collecte et l'élaboration de données et de scénarios climatiques et socioéconomiques, la mise en œuvre des mesures prioritaires d'adaptation recensées dans les PNA, l'établissement de rapports, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ;

b) D'assurer et de faciliter en permanence le renforcement des capacités des PMA, à tous les niveaux (national et infranational) et dans tous les domaines (politique, technique et accès à un soutien) ;

c) D'aider les PMA à mettre au point au niveau national des indicateurs permettant de mesurer le succès et à les relier aux indicateurs existants à l'échelle mondiale ;

d) De continuer de faciliter l'échange de meilleures pratiques et d'enseignements à retenir entre les PMA, au moyen de supports d'information, de manifestations et d'autres modes de participation pertinents ;

e) De traduire les documents techniques et de fournir des services d'interprétation simultanée dans les langues autres que l'anglais utilisées dans les PMA, à l'occasion des Expos PNA et d'autres manifestations du Groupe d'experts ;

f) D'étudier la possibilité de collaborer avec d'autres organisations concernées à l'intérieur et à l'extérieur des PMA afin d'élargir encore l'appui offert à ces pays ;

66. Au cours du débat, l'accent a été mis sur l'importance de ces échanges réguliers entre le Président du Groupe des PMA et le Président du Groupe d'experts, qui facilitaient la circulation des informations relatives tant aux besoins des PMA en matière d'appui qu'aux directives et à l'appui techniques fournis par le Groupe d'experts.

IV. Projet de règlement intérieur du Groupe d'experts des pays les moins avancés

67. Le Groupe d'experts a établi son projet de règlement intérieur pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-septième session, et par la CMA, à sa quatrième session, conformément au mandat que lui a donné la COP à sa vingt-sixième session⁵⁴ (voir l'annexe III).

68. Le projet de règlement intérieur prévoit, en plus des clauses types qui figurent habituellement dans ce type de documents, des dispositions importantes sur les points suivants :

a) Domaines de compétence dont les groupes doivent tenir compte lorsqu'ils désignent des experts pour le Groupe d'experts ;

⁵³ Voir le document [FCCC/SBI/2022/6](#), par. 84.

⁵⁴ Décision 15/CP.26, par. 19.

- b) Possibilité offerte aux groupes de désigner des personnes pour remplacer à titre temporaire d'autres membres absents pour maladie ou en raison d'un congé parental ou d'autres engagements impératifs ;
- c) Durée du mandat (années d'activité) des membres ;
- d) Fonctions du (de la) Président(e), du (de la) Vice-Président(e) et des Rapporteur(se)s ;
- e) Conflit d'intérêts et confidentialité ;
- f) Création et supervision de groupes de travail thématiques ;
- g) Lieu de réunion par défaut du Groupe d'experts ;
- h) Participation d'observateurs et de non-membres aux réunions du Groupe d'experts et leur contribution globale aux travaux techniques de celui-ci.

V. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2022-2023

69. Le Groupe d'experts a décidé de poursuivre la hiérarchisation de ses activités, conformément à sa vision et en fonction des domaines dans lesquels il peut apporter un appui (recensés dans son rapport sur sa quarante et unième réunion⁵⁵) et des besoins des PMA en la matière⁵⁶.

70. Le Groupe d'experts a recensé les activités prioritaires ci-après pour le reste de l'année 2022 :

- a) Continuer d'aider les PMA à formuler leur premier PNA dans le cadre de l'initiative sur les PNA pour tous et des relations directes entretenues avec les équipes de pays et les organisations compétentes ;
- b) Aider les PMA à réaliser leurs PNA, notamment dans le cadre des programmes par pays du FVC, grâce aux ateliers d'aide à la rédaction des PNA et à la coopération avec les organisations concernées ;
- c) Promouvoir la sensibilisation aux besoins des PMA liés à l'exécution de leurs PNA par la production d'un catalogue d'idées de projets et de priorités, mis à jour régulièrement ;
- d) Établir un projet de règlement intérieur, qui, une fois adopté par la COP et la CMA, sera appliqué dans le cadre des futures réunions et activités ;
- e) Élaborer des directives techniques relatives à l'exécution des PNA ;
- f) Contribuer à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;
- g) Rédiger un rapport de synthèse sur les efforts déployés par les PMA dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation, afin qu'il soit tenu compte des efforts d'adaptation des pays en développement parties ;
- h) Organiser des manifestations parallèles sur ses travaux, une manifestation sur l'exécution des PNA et la célébration de son vingtième anniversaire, à l'occasion de la vingt-septième session de la COP ;
- i) Continuer de développer la plateforme NAP Central en tant que répertoire des PNA et source d'autres informations et connaissances relatives aux PNA ;
- j) Poursuivre sa collaboration avec le FVC, le FEM et les organisations concernées afin d'aider les PMA à obtenir des financements pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation ;

⁵⁵ FCCC/SBI/2022/6, par. 21.

⁵⁶ FCCC/SBI/2022/6, par. 21 et par. 65 du présent rapport.

k) Élaborer des plans pour l'Expo PNA, ainsi que pour ses réunions et autres manifestations prévues en 2023.

Annexe I**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés,
au 29 août 2022***[Anglais seulement]*

Laurie Ashley	United States of America
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haiti
Mokoena France	Lesotho
Jennifer Hobbs	Ireland
Payai Manyok John	South Sudan
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Nikki Lulham	Canada
Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
Hana Hamadalla Mohamed	Sudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Amina Laura Schild	Germany
Idrissa Semde	Burkina Faso
Radha Wagle	Nepal
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

Annexe II

Activités menées par les organisations pour aider les pays les moins avancés à élaborer et exécuter leurs plans nationaux d'adaptation, au 26 septembre 2022

[Anglais seulement]

Organization	Activities
Climate Service Center Germany	Developing a high-resolution regional Earth system model and a decision support system for policymakers and practitioners, with a focus on agriculture and food security for West Africa, including for seven LDCs (Benin, Burkina Faso, Gambia, Mali, Niger, Senegal and Togo). Together with partners, including WMO, GEO Blue Planet, Western Indian Ocean Marine Science Association and the Indian Ocean Commission, developing supplementary material for the NAP technical guidelines on the use of Earth observations on developing adaptation actions that protect and conserve coastlines.
FAO	Implementing, in collaboration with UNDP, a five-year programme (2020–2025) titled “Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans”, with funding from the Government of Germany through the International Climate Initiative, providing support to 12 countries, including 5 LDCs (Cambodia, Ethiopia, Nepal, Senegal and Uganda) Supporting two francophone LDCs (Haiti and Senegal) under the Strengthening Agricultural Adaptation global project, aimed at strengthening farmers’ capacity to adapt to climate change GCF portfolio: four GCF-approved projects, in Benin, Nepal, Sudan and the Gambia; GCF readiness support approved in 15 LDCs (Afghanistan, Angola, Bangladesh, Burundi, Burkina Faso, Cambodia, Chad, Democratic Republic of the Congo, Lao People’s Democratic Republic, Myanmar, Niger, Papua New Guinea, Senegal, Timor-Leste and Yemen); GCF readiness support for NAPs for the Sudan and Togo; Rapid readiness projects approved in Afghanistan, Lao PDR, Lesotho and Niger; Project Preparation Facility projects approved in Cambodia and the Gambia; GCF readiness projects submitted for approval for seven LDCs (Benin, Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Sao Tome and Principe, Sierra Leone and Sudan); and a GCF readiness project in the pipeline for South Sudan LDCF portfolio: 41 projects in 28 LDCs being supported in accessing GEF resources (Angola, Bangladesh, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Eritrea, Gambia, Haiti, Lao People’s Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritania, Mozambique, Myanmar, Nepal, Niger, Senegal, Sudan, Timor-Leste, Togo, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen and Zambia) and 17 LDCs supported in the seventh replenishment cycle of the GEF (from 1 July 2018 to 30 June 2022) (Bangladesh, Benin, Burkina Faso, Cambodia, Central African Republic, Eritrea, Lao People’s Democratic Republic, Lesotho, Mali, Mauritania, Sudan, Timor-Leste, Togo, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen and Zambia) Adaptation Fund: Fully developed proposal for a regional project in Chad-Sudan Supporting the LDCs with regard to agriculture-related aspects of their NDCs
GIZ	Developing climate risk analyses with the Potsdam Institute for Climate Impact Research to support science-based adaptation planning with in-depth climate risk analyses including policy briefs, completed in Burkina Faso, Ethiopia, Niger and under way in Uganda and Zambia. In addition, continued work with the Potsdam Institute on climate risk profiles, completed in Burkina Faso, Chad, Ethiopia, Madagascar, Mali, Mauritania, the Niger, Uganda, the United Republic of Tanzania, Senegal and Zambia. GIZ is one of the funders of the NAP Global Network, especially dedicated to the network’s work on monitoring, evaluation and learning.

Organization	Activities
NAP Global Network	Providing technical support to 15 LDCs (Benin, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Haiti, Liberia, Madagascar, Malawi, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia, Uganda and Zambia) for the process to formulate and implement NAPs Developing a supplement to the NAP technical guidelines on linking peacebuilding and adaptation in the context of conflict Developing a guidance note on linking NAPs with peacebuilding Developing briefing notes on monitoring, evaluation and learning in the formulation and implementation of NAPs, including guidance on NAP progress reporting; understanding the role of vulnerability assessment in monitoring, evaluation and learning in relation to national adaptation; and understanding the learning component of monitoring, evaluation and learning Launching NAP Trends, a platform analysing the latest information on and trends in NAPs
UNCDF	Supporting the expansion of NAP-aligned LoCAL mechanisms in 25 LDCs: Bangladesh, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Cambodia, Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Mozambique, Nepal, Niger, Sao Tome and Principe, Senegal, Solomon Islands, Somalia, Sudan, Tuvalu, Uganda, United Republic of Tanzania and Zambia. Supporting the development of GCF project concept notes and readiness proposals related to subnational adaptation in 10 LDCs: Benin, Bhutan, Burkina Faso, Cambodia, Mali, Niger, Solomon Islands, Tuvalu and Uganda Supporting four LDCs in obtaining accreditation of national implementing entities to the AF (Bhutan) and the GCF (Bhutan, Mali, Niger and United Republic of Tanzania) Supporting LDCs (Cambodia and Niger) in developing and submitting readiness proposals under the GCF
UNDP (including through the NAP-GSP)	Implementing 12 GCF NAP readiness projects in the LDCs (Bangladesh, Benin, Bhutan, Democratic Republic of the Congo, Guinea, Guinea-Bissau, Haiti, Liberia, Madagascar, Niger, Somalia and United Republic of Tanzania) Supported 15 LDCs in advancing the formulation of their NAPs under the NAP-GSP, an LDCF-funded support programme completed in December 2021 GCF portfolio: supporting 12 LDCs (Bangladesh, Benin, Bhutan, Democratic Republic of the Congo, Guinea, Guinea-Bissau, Haiti, Liberia, Madagascar, Niger, Somalia and United Republic of Tanzania) with approved GCF NAP readiness projects and now under implementation, and 3 LDCs (Burundi, Djibouti and Senegal) in resubmitting or finalizing their GCF NAP readiness proposals Implementing 21 LDCF-approved projects (in Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, Comoros, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Guinea, Guinea-Bissau, Kiribati, Madagascar, Mali, Nepal, Niger, Rwanda, Senegal, Sierra Leone and Somalia) and supporting eight LDCs (Benin, Central African Republic, Comoros, Nepal, Niger, Somalia, Sudan and Yemen) Supporting 40 LDCs under the Climate Promise initiative, as a result of which 37 LDCs have submitted their second NDCs Implementing the second phase of Climate Promise (from pledge to impact) to advance NDC implementation. Currently supporting 17 LDCs (Bangladesh, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Cambodia, Central African Republic, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Liberia, Malawi, Mali, Mauritania, Nepal, Senegal, Somalia, Sudan, Uganda). Supporting five LDCs (Cambodia, Ethiopia, Nepal, Senegal and Uganda) in NDC and NAP implementation through the joint UNDP-FAO programme titled "Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans", funded by the Government of Germany through the International Climate Initiative
UNEP (including through the NAP-GSP)	Providing one-to-one support to nine LDCs that have received funding from either the GEF (Lao People's Democratic Republic and Rwanda) or the GCF (Lesotho, Malawi, Mauritania, Myanmar, Nepal, Sao Tome and Principe, and Uganda) for formulating NAPs Providing support to four LDCs (Eritrea, Gambia, South Sudan and Yemen) for securing GCF NAP readiness funding

<i>Organization</i>	<i>Activities</i>
WMO	Conducting training workshops to incorporate climate science information into climate action national policies, plans and investments. Promoting the WMO–GCF Global Forum on Climate Science Information, which aims to gather international, regional, national and sectoral expert users of climate science information to discuss the climate information required for adaptation planning and for funding proposals, to evaluate and promote guidance on its use, to identify gaps and to promote and coordinate authoritative information.
World Health Organization	Developing technical guidance to support the development and implementation of health NAPs, including the recently published quality criteria for health NAPs, and updated guidance on conducting climate change and health vulnerability and adaptation assessments Supporting the development of health-related proposals under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme for eight LDCs: Ethiopia, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Sierra Leone, Timor-Leste and United Republic of Tanzania Supporting the implementation of approved projects for health under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme for Haiti and Lao People's Democratic Republic Supporting 18 LDCs in conducting a health and climate change vulnerability and adaptation assessment to inform health NAPs Supporting 21 LDCs in developing the health component of their NAPs Providing technical inputs to four LDC draft NAPs through the LEG Supporting the implementation of three projects covering LDCs and small island developing States on strengthening capacity of health systems to adapt to the impacts of climate change.

Note: This table is based on information provided by the organizations participating in the NAP technical working group meeting as presented in annex III to document FCCC/SBI/2022/6. The content has been updated on the basis of information provided at LEG 42.

Annexe III

Projet de règlement intérieur du Groupe d'experts des pays les moins avancés

I. Champ d'application

1. Le présent règlement intérieur s'applique au Groupe d'experts des pays les moins avancés conformément aux décisions 5/CP.7, 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.10, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 19/CP.21, 16/CP.24, 7/CP.25, 11/CMA.1, 19/CMA.1 et 15/CP.26, ainsi qu'à toute autre décision pertinente de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

II. Définitions

2. Aux fins du présent règlement intérieur, les termes et définitions ci-après s'appliquent :

- a) On entend par « Convention » la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- b) On entend par « Conférence des Parties » la Conférence des Parties à la Convention ;
- c) On entend par « Président(e) » le membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés élu(e) Président(e) dudit Groupe ;
- d) On entend par « Vice-Président(e) » le membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés élu(e) Vice-Président(e) dudit Groupe ;
- e) On entend par « Rapporteur(se) » le membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés élu(e) Rapporteur(se) dudit Groupe ;
- f) On entend par « secrétariat » le secrétariat visé à l'article 8 de la Convention ;
- g) On entend par « réunion » la réunion ordinaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés qui se tient deux fois par an ;
- h) On entend par « observateur » toute entité qui ne figure pas parmi les entités à inviter mentionnées dans les décisions du Groupe d'experts des pays les moins avancés, mais qui peut être invitée aux réunions dudit Groupe.

III. Composition, limitation du nombre des mandats successifs, nomination et rotation des membres

3. En application de la décision 29/CP.7, modifiée par le paragraphe 18 de la décision 15/CP.26, le Groupe d'experts des pays les moins avancés se compose de 17 experts, qui siègent à titre personnel et sont désignés par des Parties de leur groupe respectif, comme suit¹ :

- a) Cinq membres originaires de pays du Groupe des États d'Afrique qui font partie de la catégorie des pays les moins avancés ;
- b) Deux membres originaires de pays du Groupe des États d'Asie et du Pacifique qui font partie de la catégorie des pays les moins avancés ;
- c) Deux membres originaires du Groupe des petits États insulaires en développement qui font partie de la catégorie des pays les moins avancés ;

¹ Décision 15/CP.26, par. 18.

d) Quatre membres originaires d'États Parties qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ;

e) Quatre membres originaires d'États Parties qui appartiennent à la catégorie des pays développés.

4. Dans le cadre de la désignation des membres du Groupe d'experts, il convient de tenir compte de critères tels que les compétences en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'appui à l'adaptation, la représentation équilibrée des sexes, la participation des jeunes, l'expérience en matière de financement de l'action climatique, les compétences en matière de conception et d'exécution de projets, les savoirs traditionnels et autochtones et la formation.

5. Les groupes représentés au sein du Groupe d'experts sont encouragés à répondre aux besoins des membres qui devront s'absenter temporairement pour maladie ou en raison d'un congé parental ou d'engagements impératifs, en nommant des remplaçants à titre temporaire pour couvrir une partie du mandat de ces membres, jusqu'à leur retour à plein temps.

6. Les suppléants temporaires, visés au paragraphe 5 ci-dessus, sont désignés dans les limites de la durée du mandat restant à couvrir par les membres absents, pendant une période n'excédant pas douze mois, de manière qu'à leur retour, ces derniers puissent reprendre leurs fonctions pendant au moins six mois, avant la fin de leur mandat.

7. Les membres sont nommés pour un mandat de quatre ans et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

8. Les membres conservent leur mandat, à moins qu'ils ne soient remplacés par les Parties au sein de leur groupe.

9. Le mandat d'un membre commence le 1^{er} janvier ou à compter de la date à laquelle il a été nommé, ou, lorsqu'il s'agit d'un remplacement au cours d'une année civile complète, à la date fixée par le groupe qui le nomme.

10. En cas de vacance au sein du Groupe d'experts à la suite d'une démission ou d'un mandat non achevé, y compris pour les raisons indiquées au paragraphe 5 ci-dessus, ce dernier en informe, par l'intermédiaire du secrétariat, le groupe concerné afin qu'il désigne un autre membre à part entière appartenant au même groupe.

11. Si un membre est dans l'incapacité de participer à deux réunions consécutives du Groupe d'experts ou de s'acquitter des fonctions et des tâches qui lui ont été confiées par le (la) Président(e), en raison de circonstances autres que celles mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, et qu'il n'a pas informé le (la) Président(e) ou le secrétariat du motif de son absence, le (la) Président(e) porte la question à l'attention du Groupe d'experts et demande au groupe qui a présenté sa candidature des éclaircissements quant à sa qualité de membre.

12. Les membres siègent à titre personnel et n'ont aucun intérêt pécuniaire ou financier dans les questions examinées par le Groupe d'experts.

IV. Élection et fonctions des membres

13. Le Groupe d'experts élit chaque année les membres ci-après originaires des pays membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés² :

- a) Un(e) président(e) ;
- b) Un(e) vice-président(e) ;
- c) Un(e) rapporteur(se) anglophone ;
- d) Un(e) rapporteur(se) francophone ;

² Les membres sont élus dans les conditions prévues par le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés figurant dans l'annexe de la décision 29/CP.7, et en application de la décision du Groupe d'experts de nommer également un rapporteur lusophone.

- e) Un(e) rapporteur(se) lusophone.
14. Les membres sont élus pour une période de deux ans.
15. Dans la mesure du possible, le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) devraient être originaires de régions distinctes. Le critère de la représentation équilibrée des sexes devrait également être pris en considération lorsque le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) sont nommé(e)s.
16. Le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) sont élu(e)s à la majorité des États membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.
17. Le (la) Président(e) s'acquitte des fonctions suivantes :
- a) Assister aux réunions des organes subsidiaires et faire rapport à ces derniers, ainsi qu'à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, le cas échéant ;
 - b) Présider les réunions du Groupe d'experts et en faciliter le déroulement ;
 - c) Déléguer des tâches aux membres du Groupe d'experts et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs engagements selon des échéances précises ;
 - d) Se concerter avec le (la) Président(e) du Groupe des pays les moins avancés et garantir une coopération stratégique avec ces pays ;
 - e) Représenter le Groupe d'experts dans diverses activités d'information.
18. Le (la) Vice-Président(e) représente le (la) Président(e) en son absence et exerce les fonctions énumérées au paragraphe 17 ci-dessus, le cas échéant.
19. Le (la) Rapporteur(se) anglophone exerce les fonctions suivantes :
- a) Entretenir le dialogue avec États parties anglophones appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ;
 - b) Conserver les comptes rendus en anglais des différentes réunions du Groupe d'experts.
20. Le (la) Rapporteur(se) francophone exerce les fonctions suivantes :
- a) Entretenir le dialogue avec les États parties francophones appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ;
 - b) Conserver les comptes rendus en français des différentes réunions du Groupe d'experts.
21. Le (la) Rapporteur(se) lusophone exerce les fonctions suivantes :
- a) Entretenir le dialogue avec les États parties lusophones appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ;
 - b) Conserver les comptes rendus en portugais des différentes réunions du Groupe d'experts.
22. Si le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) sont tous deux absent(e)s d'une réunion donnée, tout autre membre originaire d'un pays appartenant à la catégorie des pays des pays les moins avancés désigné par les membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés présents assure à titre temporaire la présidence de cette réunion.
23. Si le (la) Président(e) ou le (la) Vice-Président(e) n'est pas en mesure d'achever son mandat, le Groupe d'experts élit un(e) remplaçant(e) parmi les membres originaires de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés pour la période restant à courir.
24. Le (la) Président(e) ou tout membre désigné par le Groupe d'experts représente ledit Groupe aux réunions externes et lui rend compte de ces réunions.
25. Le Groupe d'experts peut confier d'autres fonctions et responsabilités au (à la) Président(e), au (à la) Vice-Président(e) et aux Rapporteur(se)s.

26. Dans l'exercice de leurs fonctions, le (la) Président(e), le (la) Vice-Président(e) et les Rapporteur(se)s demeurent sous l'autorité du Groupe d'experts.

V. Conflit d'intérêts et confidentialité

27. Les membres du Groupe d'experts sont tenus de signaler rapidement toute délibération ou prise de décisions dont ils sont susceptibles de retirer un intérêt personnel ou financier, et de se récuser dans les plus brefs délais, afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou l'apparence d'un tel conflit.

28. Les membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés ne doivent divulguer aucune information confidentielle dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions, même après la fin de leur mandat au sein du Groupe d'experts.

VI. Création et supervision de groupes de travail thématiques

29. Conformément au paragraphe 9 de la décision 15/CP.26, le Groupe d'experts peut créer des sous-comités, des groupes de travail thématiques ou groupes de travail spéciaux, chargés de lui rendre compte et de lui donner des avis spécialisés pour l'aider à mettre en œuvre son programme de travail, selon qu'il convient.

30. Lorsqu'il crée un sous-comité, un groupe de travail thématique ou un groupe de travail spécial, le Groupe d'experts détermine un nombre approprié de membres et veille à ce que ceux-ci aient les compétences voulues dans le domaine d'activité considéré.

VII. Fréquence, modalités et lieu des réunions du Groupe d'experts

31. Le Groupe d'experts se réunit au moins deux fois par an, tout en se réservant la possibilité d'adapter le nombre de réunions, selon qu'il conviendra.

32. La première réunion du Groupe d'experts se tient au plus tard en mars et sa deuxième réunion, au plus tard, en septembre, afin que les rapports de réunion puissent être soumis et traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU à temps pour les sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

33. Le quorum nécessaire pour prendre des décisions aux réunions est de la moitié des membres du Groupe d'experts plus un membre.

34. Les membres du Groupe d'experts qui ne sont pas en mesure de se rendre à une réunion en personne se voient offrir la possibilité d'y participer en ligne.

35. Les réunions du Groupe d'experts se déroulent dans un pays de la catégorie des pays les moins avancés, sauf décision contraire du Groupe d'experts et sous réserve que les dispositions nécessaires soient prises par le secrétariat en concertation avec le (la) Président(e).

36. En consultation avec les membres, le (la) Président(e) indique au secrétariat quels sont les points de l'ordre du jour qui sont ouverts à la participation des personnes ressources et des observateurs.

37. Les réunions du Groupe d'experts ne sont pas diffusées sur le Web.

VIII. Élaboration du programme de travail glissant sur deux ans et de rapports le concernant

38. Le Groupe d'experts établit à chaque première réunion annuelle un programme de travail glissant sur deux ans pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa première session annuelle.

39. Le Groupe d'experts rend compte de ses travaux au SBI à chacune de ses sessions.

IX. Ordre du jour et documents de réunions

40. Le (la) Président(e) établit, avec l'aide du secrétariat, l'ordre du jour provisoire de chaque réunion du Groupe d'experts.
41. Les membres peuvent proposer par écrit au secrétariat des ajouts ou des modifications à l'ordre du jour provisoire dans la semaine qui suit la réception de celui-ci. Les ajouts ou modifications figurent dans une version révisée de l'ordre du jour provisoire, établie par le secrétariat en concertation avec le (la) Président(e).
42. Le secrétariat communique aux membres du Groupe d'experts l'ordre du jour provisoire annoté de chaque réunion, quatre semaines au moins avant celle-ci.
43. Le Groupe d'experts adopte, au début de chaque réunion, l'ordre du jour de celle-ci.
44. Les documents de la réunion sont arrêtés par le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e), avec l'aide du secrétariat.
45. Les documents visés au paragraphe 44 ci-dessus sont mis à la disposition des membres du Groupe d'experts deux semaines au moins avant la réunion.
46. En consultation avec les membres du Groupe d'experts, le (la) Président(e) indique au secrétariat quels sont les documents qui seront rendus publics, deux semaines au moins avant la réunion.
47. Le secrétariat établit le projet de rapport de la réunion, en concertation avec le (la) Président(e). Dans la mesure du possible, un projet de rapport doit être mis à la disposition des membres pour recueillir leurs observations, trois jours au moins avant qu'il ne soit soumis pour publication.
48. Les résultats des travaux menés par le Groupe d'experts sont publiés sur le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

X. Prise de décisions

49. Les décisions du Groupe d'experts sont prises par consensus.

XI. Participation d'observateurs et de non-membres aux réunions

50. Le Groupe d'experts peut inviter des experts à contribuer à des travaux techniques spécifiques dans le cadre de ses réunions.
51. Le Groupe d'experts peut inviter des représentants d'États parties appartenant à la catégorie des pays les moins avancés à prendre part à ses réunions et à contribuer aux débats, et financer leur participation, dans la limite des ressources disponibles.
52. Le Groupe d'experts invite les organisations et les personnes intéressées à prendre une part active à ses travaux, notamment dans le cadre des sous-comités, des groupes de travail thématiques ou des groupes de travail spéciaux qu'il peut constituer, ou à des activités précises, telles que la conception et l'organisation de manifestations ou la production de documents techniques.

XII. Moyens de communication

53. L'anglais est la langue de travail du Groupe d'experts.
54. Le Groupe d'experts peut inviter des experts, en qualité de personnes ressources, à apporter des contributions supplémentaires sur des questions examinées dans le cadre de ses réunions.
55. Dans le cadre de ses activités, le Groupe d'experts facilite autant que faire se peut la traduction dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies utilisées dans les pays les moins avancés.

56. Le Groupe d'experts peut employer des moyens de communication électroniques pour faciliter ses travaux et prendre des décisions, conformément aux directives dont il conviendra.

XIII. Collaboration avec d'autres organes constitués et entités relevant de la Convention

57. Le Groupe d'experts invite les secrétariats du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation à participer à ses réunions pour discuter de la collaboration en matière d'appui aux pays les moins avancés.

58. Le Groupe d'experts collabore avec les autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention qui travaillent sur l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, ainsi que dans le cadre des travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, pour apporter un soutien aux pays les moins avancés.

XIV. Dialogue avec d'autres organisations et des centres et réseaux régionaux

59. Le Groupe d'experts peut inviter les centres régionaux concernés à désigner un responsable de la coordination par centre auprès de lui, en vue de renforcer sa collaboration avec ces centres.

60. Le Groupe d'experts peut inviter à ses réunions, le cas échéant, des représentants de programmes, de projets et de réseaux mondiaux qui soutiennent le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, afin de promouvoir l'échange de données d'expérience et d'enseignements à retenir.

XV. Autorité de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

61. En cas de conflit entre une disposition du présent règlement et une disposition de la Convention ou de l'Accord de Paris, la disposition de la Convention ou de l'Accord de Paris l'emporte.

XVI. Modifications du règlement intérieur

62. Le présent règlement intérieur peut être modifié à la demande de la Conférence des Parties.

Annexe IV

État d'avancement des propositions de projet soumises par les pays les moins avancés afin d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour mettre en œuvre les politiques, projets et programmes énoncés dans leurs plans nationaux d'adaptation, au 29 septembre 2022

[Anglais seulement]

Country/ies	Project title/description	Delivery partner/implementing agency	Cost (USD million)	Concept note submission date	Approval date
Bangladesh, Botswana, Brazil, Colombia, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ecuador, India, Indonesia, Kenya, Madagascar, Maldives, Morocco, Namibia, Nigeria, Philippines, Sierra Leone, South Africa, Uganda	Climate Investor Two	Dutch Entrepreneurial Development Bank	880.0	10 Dec. 2020	20 Jul. 2022
Benin	Enhanced climate resilience of rural communities in central and north Benin through the implementation of ecosystem-based adaptation in forest and agricultural landscapes	UNEP	10.0	23 Nov. 2017	28 Feb. 2019
Burkina Faso	Africa Hydromet Program – Strengthening Climate Resilience in Sub-Saharan Africa: Burkina Faso Country Project	International Bank for Reconstruction and Development; World Bank	22.5	19 Jan. 2017	27 Mar. 2018
	Promoting modern irrigation to enhance the resilience of vulnerable communities in Burkina Faso	West African Development Bank	8.4	26 Feb. 2018	–
	Increasing people's resilience in Koubri and Bakata municipalities affected by rainwater floods and climate change shocks through adaptation-based approaches for ecosystem, forest, water resource and river basin management in Burkina Faso	West African Development Bank	9.9	17 Feb. 2018	–
Burkina Faso, Chad, Gambia, Mali, Mauritania, Niger, Senegal	The Africa Integrated Climate Risk Management Programme: Building the resilience of smallholder farmers to climate change impacts in seven Sahelian countries of the Great Green Wall	International Fund for Agricultural Development	143.3	12 Dec. 2018	19 Mar. 2021
Burkina Faso, Chad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Ghana, Mali, Mauritania,	Inclusive Green Financing Initiative: Greening Agricultural Banks and the Financial Sector to Foster Climate Resilient, Low Emission Smallholder	International Fund for Agricultural Development	180.0	10 Jul. 2020	29 Mar. 2022

<i>Country/ies</i>	<i>Project title/description</i>	<i>Delivery partner/implementing agency</i>	<i>Cost (USD million)</i>	<i>Concept note submission date</i>	<i>Approval date</i>
Niger, Nigeria, Senegal, Sudan	Agriculture in the Great Green Wall countries – Phase I				
Burkina Faso, Mali and Niger	Regional Programme for Sustainable Land Management and Strengthening the Resilience of Rural Communities and Ecosystems to Climate Change in the Liptako-Gourma Region	West African Development Bank	36.1	6 Feb. 2019	–
Cambodia	Climate-Friendly Agribusiness Value Chains Sector Project	Asian Development Bank	141.4	5 Jun. 2017	27 Mar. 2018
Comoros, Madagascar, Mauritius, Seychelles	Building Regional Resilience through Strengthened Meteorological, Hydrological and Climate Services in the Indian Ocean Commission Member Countries	African Development Bank	71.4	27 Jul. 2018	19 Mar. 2021
	Ecosystem-based Adaptation in the Indian Ocean	African Development Bank	49.2	27 Jun. 2018	21 Aug. 2020
Cook Islands, Fiji, Kiribati, Marshall Islands, Micronesia (Federated States of), Nauru, Niue, Palau, Papua New Guinea, Samoa, Solomon Islands, Tonga, Tuvalu and Vanuatu	Strengthened Weather and Climate Services for Resilient Development for Pacific Islands	Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme	12.0	4 Aug. 2018	–
Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan, Sudan and Uganda	Strengthening Climate Information Systems for Climate Change Adaptation in the Greater Horn of Africa through regional cooperation	UNDP	14.5	24 Mar. 2020	–
Djibouti, Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan, Sudan	Program to Build Resilience and Food Security in the Horn of Africa	African Development Bank	363.9	4 Feb. 2022	–
Ethiopia	Resilient Landscapes and Livelihoods Project	World Bank	296.0	22 Jun. 2018	21 Aug. 2020
Kiribati	South Tarawa Water Supply Project	Asian Development Bank	58.1	26 Feb. 2018	28 Nov. 2018
Liberia	Enhancing Climate Information Systems for Resilient Development in Liberia	African Development Bank	11.4	30 Jan. 2020	13 Nov. 2020
Nepal	Improving Climate Resilience of Vulnerable Communities and Ecosystems in the Gandaki River Basin, Nepal	International Union for Conservation of Nature	32.7	25 Feb. 2018	21 Aug. 2020
Sudan	Impact Forecast-Based Early Warning Systems	UNEP	10.0	25 Nov. 2018	–
	Strengthening Capacity of Rural Primary Health Care Services to Address Adverse Impacts of Climate Change on Health	UNDP	25.7	30 Apr. 2018	–
	Building resilience in the face of climate change within traditional	UNDP	40.0	18 Apr. 2016	21 Aug. 2020

<i>Country/ies</i>	<i>Project title/description</i>	<i>Delivery partner/implementing agency</i>	<i>Cost (USD million)</i>	<i>Concept note submission date</i>	<i>Approval date</i>
	rain-fed agricultural and pastoral systems in the Sudan				
	Gums for Adaptation and Mitigation in the Sudan: Enhancing adaptive capacity of local communities and restoring carbon sink potential of the Gum Arabic belt, expanding Africa's Great Green Wall	FAO	10.0	28 Apr. 2020	13 Nov. 2020
Timor-Leste	Enhancing early warning systems to build greater resilience to hydrometeorological hazards in Timor-Leste	UNEP	21.7	5 Sep. 2019	7 Oct. 2021
Togo	Strengthening the resilience of communities and ecosystems vulnerable to the impacts of climate change in the Mono-Togo basin	UNDP	16.0	27 Jul. 2019	–

Note: This is an update of table 2 in document FCCC/SBI/2022/6.